



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue au magasin Gamm Vert de St Peray



ERP : 4

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous.



Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services : vente de matériels agricoles, alimentaires et non alimentaires.

Ensemble des services et prestations fournis



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations du handicap

Le personnel sera sensibilisé à accueillir, à assister et à orienter le public avec toutes les formes de handicap.



Matériel adapté

Le matériel est entretenu et réparé. Le personnel connaît le matériel



Parking

Le parking possède au moins une place aménagée et accessible.



Accès à l'établissement

L'entrée dans l'établissement se fait depuis le parking.
L'établissement est de plain-pied.



Accueil et caisse de paiement

L'établissement possède au moins un point d'accueil et une caisse de paiement accessibles pour les personnes à mobilité réduite



Contact : responsable du magasin – responsable.stperay.63@naturapro.fr

Consultation du registre public d'accessibilité : sur le site internet : www.naturapro.fr

N° SIRET : 52026876400013

ADRESSE : NATURA'PRO COOPERATIVE, AV DE GOURNIER
26200 MONTELIMAR

NATURA PRO COOPERATIVE

**AVE DE GOURNIER
ZONE INDUSTRIELLE SUD
26200 MONTE LIMAR CEDEX**

À l'attention de M. CHAMBON Etienne

C O N T R Ô L E
T E C H N I Q U E
C O N S T R U C T I O N



RAPPORT FINAL

ST PERAY, aménagement du Gamm Vert

07 ST PERAY

N° DE CLIENT : 32641783

N° DE CONVENTION : BH80181723

CHRONO : 23

DATE : 29/01/2020

VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE : Laurent DANDRES



Agence de Valence

Plateau de Lautagne

42 G avenue des Langories

BP 90131

26905 VALENCE CEDEX 9

Tél. : 04 75 82 16 50 - Fax : 04 75 42 81 60

www.apave.com

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 - RCS Paris 527 573 141

Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** - RCS 301 570 446 ; **Apave Nord-Ouest SAS** - RCS 419 671 425 ;

Apave Parisienne SAS - RCS 383 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS** - RCS 518 720 925

OPERATION : ST PERAY, aménagement du Gamm Vert

LIEU : 07 ST PERAY

PHASE PROJET : Réception

DESTINATAIRES EN COPIE : ATEC BVF M. FOGERON

MISSIONS CONFIEES :

	MISSIONS OBJET DU RAPPORT	INTERVENANTS
L Solidité des ouvrages	<input checked="" type="checkbox"/>	Laurent DANDRES
LE Solidité des existants	<input checked="" type="checkbox"/>	Laurent DANDRES
PS Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes	<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe BARRIERE Laurent DANDRES
SEI Sécurité des personnes		
Sécurité incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas CHAMBON Laurent DANDRES
Hand Accessibilité des constructions aux personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	Laurent DANDRES

Les missions confiées non présentes dans ce rapport font l'objet d'un envoi séparé

Le Chargé d'Affaire

ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par : Laurent DANDRES

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT	4
2. DESCRIPTION SUCCINCTE DES OUVRAGES CONCERNÉS	4
3. MONTANT DES TRAVAUX ET DATE D'EXÉCUTION	4
4. RAPPEL DES DOCUMENTS	4
5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULES	5
6. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE	6
7. CONCLUSION	8

5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULES

La réalisation de nos actes est conditionnée par la fourniture effective au contrôleur des documents et justificatifs (plans et autres documents techniques) indiqués dans la norme NFP 03-100.

5.1. Les observations qui à notre connaissance n'ont pas été suivies d'effet, sont résumées ci-dessous :

Mission L - Solidité des ouvrages

Sans observation

Mission LE - Solidité des existants

Sans observation

Mission PS - Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes

Sans observation

Mission S - Sécurité incendie

CONSTRUCTION APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES

DEGAGEMENTS - DISPOSITIONS GENERALES

Le SDIS demande la création d'une issue de 2 UP pour les surfaces couvertes et non couvertes

présence d'un portail de grande largeur donnant sur la voie publique. Nous notons que 8 des 12 Salariés possèdent la clé de ce portail.

La disposition sera soumise à l'appréciation des pompiers

Mission Hand - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées

Sans observation

6. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE

6.1. Précisions complémentaires sur la mission de C.T.C.

Conformément à nos conditions d'intervention, notre mission prend fin à la remise du rapport final.
Les modifications intervenues sur l'ouvrage postérieurement à ce rapport, ne relèvent pas de la mission confiée.
Il ne nous appartient pas de nous assurer que nos avis sont suivis d'effet, ni de prendre ou de faire prendre les mesures nécessaires pour remédier aux défauts signalés.

6.2. Exploitation de l'ouvrage

L'ouvrage a été construit en regard des hypothèses d'exploitation, précisées dans les marchés de travaux.
Tout changement intervenant dans les conditions d'exploitation (hygrométrie, charges d'exploitation, nettoyage, température, interruption d'exploitation, etc.) peut avoir une incidence sur certaines parties de l'ouvrage, et doit faire l'objet d'une étude particulière.

6.3. Maintenance de l'ouvrage

Pour qu'un ouvrage de bâtiment perdure, il faut nécessairement que soit assurée la maintenance de toutes les parties de l'ouvrage.

Celle-ci peut être réalisée d'une manière systématique en s'appuyant sur des logiciels informatiques ou bien encore plus simplement au travers de contrats d'entretien passés avec les entrepreneurs ayant réalisés les travaux.

Elle doit tendre vers une prévention intelligente pour éviter les désordres et les pertes d'exploitation éventuelles.

Il conviendra d'assurer un entretien régulier des ouvrages.

7. CONCLUSION

Ce rapport est établi à la fin des travaux dans le cadre et dans la limite des missions confiées à APAVE par le Maître d'Ouvrage et récapitule les avis qui ont été émis sur les documents qui nous ont été fournis.